

Pour les fins judiciaires, la Province compte 25 divisions, aux chefs-lieux desquelles siège la Cour supérieure; d'autre part, pour les fins d'enregistrement, elle est subdivisée en pas de 77 parcelles.

Enfin, restent les corporations scolaires, dont les limites ne sont pas toujours celles des municipalités locales, étant donné que, dans un grand nombre de municipalités locales, il y a des catholiques et des protestants, et que l'on divise la municipalité en deux corporations distinctes pour l'administration des écoles, l'une appelée Commission scolaire, pour représenter la majorité, et l'autre, Corps de syndics, pour la minorité. L'on compte, d'une part, dans la Province, 1430 municipalités locales, rurales et urbaines; d'autre part, les corporations scolaires sont au nombre de 1,828, dont 1,477 pour les catholiques et 351 pour les protestants. Si, à toutes ces divisions territoriales, morcellées et superposées, l'on ajoute les noms des bureaux de poste qui en déservent les différentes parties et dont bon nombre portent des noms tout à fait étrangers aux appellations municipales ou paroissiales où ils se trouvent, l'on admettra qu'il n'est pas facile de démêler cet écheveau. Ainsi, il y a une municipalité du nom de Hamilton; la paroisse canonique qui couvre son territoire est désignée sous le nom de St-Bonaventure. Pas moins d'une quinzaine de bureaux de postes déservent les nombreux anses et rangs de cette municipalité, (sur le bord de la Baie des Chaleur) mais aucun d'eux ne rappelle le nom de la paroisse, ni même celui de la municipalité où ils sont situés, d'après le dernier "Guide Officiel du Service postal canadien" (édition de 1932). Si vous ajoutez à cette arlequinade de divisions et de noms, les appellations particulières que l'on donne à certaines localités, dans le langage familier, l'on admettra volontiers que c'est un rude problème que de s'y comprendre ou de se retrouver dans ce labyrinthe toponymique.

Quelques-unes de ces dernières expressions peuvent nous être familières, mais je me demande ce qu'elles peuvent bien dire aux étrangers de langue française qui les entendent pour la première fois. Tout dernièrement encore, nous pouvions lire, dans une lettre publique d'un personnage distingué, le vœux suivant à l'adresse d'un collègue: "J'espère que votre voyage de l'autre côté vous fera du bien". Les habitants de certains comtés limitrophes des grandes villes, diront, en parlant d'un voyage qu'ils veulent y faire: "Je vais bientôt descendre en bas". Les insulaires exprimeront parfois comme ceci leur projets: "Je me propose de traverser à cette relevée" (cet après-midi).

Dans un récent article paru dans un quotidien de Montréal, un journaliste de grand talent se demande: "Ya-t-il, par exemple, quelque chose de plus cocasse que la superposition des noms de paroisses aux noms de cantons"? Suivent de nombreux exemples pour illustrer la question posée. Il en conclut en disant: "Commençons donc par soustraire notre nomenclature géographique, partout où nous le pouvons, à l'autorité des ignorants qui la défigurent ou des apathiques qui la laissent défigurer".

Avis donc est donné à tous ceux qui sont responsables du brouillamini dont nous avons fait une brève énumération, dans les lignes précédentes. L'idéal serait d'avoir l'unité territoriale correspondant pour toutes les fins administratives, avec une nomenclature uniforme pour les différents corps chargés de voir à l'administration civile, scolaire et religieuse de ces petites républiques. Mais de la coupe aux lèvres, il y a souvent une tranchée infranchissable, et j'ai bien peur que le problème reste insoluble encore bien longtemps, malgré les efforts louables des Commissions de géographie fédérale et provinciale, dont les pouvoirs sont limités et dont l'autorité surtout équivaut à peu près à zéro... et le prestige: ditto.

C'est malheureux à dire, mais... Que ceux qui ont une panacée veuillent bien la faire connaître au plus tôt et surtout la faire accepter par la Faculté qui a les pouvoirs de tout prescrire.

G.-E. Marquis.